

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 47 (1911)

Heft: 16

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

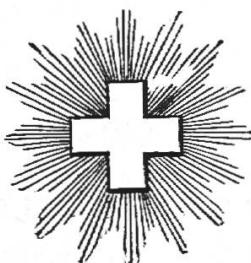
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVII^{me} ANNÉE

N^o 16.



LAUSANNE

22 avril 1911.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Psychologie et Pédagogie*. — *L'Ecole dans l'Amérique du Sud*. — — *Chronique scolaire* : Vaud. Jura bernois. Zurich. — *S. P. V.* : *Echos de l'Assemblée des délégués*. — PARTIE PRATIQUE : *Simples leçons de choses*. — *Sciences naturelles*. — *Rédaction*. — *Dictée*.

PSYCHOLOGIE ET PÉDAGOGIE

Le livre de M. Ed. Claparède (*Psychologie de l'enfant et pédagogie expérimentale*. Genève, Kündig, 1911) en est à sa quatrième édition. Selon la parole connue, il a crû en stature et en sagesse. Il s'est augmenté de deux cents pages. Il s'est enrichi considérablement : l'aperçu historique, mis au point, permet de se rendre compte du vaste mouvement qui entraîne, en tous pays, la pédagogie vers la science expérimentale ; les chapitres traitant des problèmes qui se posent et des méthodes d'investigation, celui qui est consacré à la fatigue intellectuelle renferment des aperçus, des développements nouveaux et ont subi d'importants remaniements. Et s'il est difficile, quand on est un volume de science, de croître en grâce, on doit rendre à M. Claparède cette justice que, même lorsqu'il guide son lecteur dans les régions mal connues et peu souriantes de la pédagogie, de la pédotechnie, du psychodiagnostic, il le fait avec autant d'humour que possible et avec toute la clarté désirable.

Je dois me borner ici à une brève présentation de son volumineux travail. C'est un dessein périlleux et un devoir auquel je ne saurais me soustraire.

Dessein périlleux, car il faudrait disposer de plus d'espace et de plus de perspicacité que je n'en ai pour réussir à persuader ceux qui s'occupent d'éducation qu'ils trouveront, dans l'ouvrage de

M. Claparède, à la fois un guide clair et sûr les initiant aux mystères de la science psychologique, et un précieux instrument de travail et de recherches.

C'est un livre qui fait penser, qui oriente, qui oblige à sortir de la routine, que je crois destiné à faire époque dans la vie de beaucoup d'éducateurs. Ils ne seront plus, ils ne pourront plus être, après sa lecture, ce qu'ils étaient avant. Ils seront pédagogiquement parlant, nés de nouveau.

J'ai dit qu'un devoir inéluctable me contraignait à recommander aux éducateurs l'ouvrage de M. Claparède. C'est que la traduction des *Causeries pédagogiques*, de M. William James, pourrait avoir causé presque préjudice à la psychologie. On n'a pas oublié que James avait plutôt l'air de déprécier la pédagogie expérimentale et de tranquilliser la conscience des éducateurs qui se méfient d'elle et qui n'en attendent pas grand secours dans la pratique de l'art d'enseigner. On voudra bien croire M. Claparède, quand il affirme que les paroles de James n'étaient pas proprement destinées aux pédagogues de la Suisse romande. Adressées à des Américains, à une époque où l'école de Stanley Hall avait suscité un enthousiasme exagéré, elles devaient préserver d'un emballement irréfléchi les éducateurs du Nouveau-Monde. Il s'en faut, n'est-ce pas, que nous ayons à combattre, en pays romand, la même fièvre de recherches, la même inquiétude scientifique et la même angoisse devant l'étendue et le nombre des problèmes, qui s'étaient emparées de nos collègues américains. Nous ne courons pas encore le risque d'être trop investigateurs, trop questionneurs, trop enquêteurs, trop précis, trop pénétrés de la conviction que la pédagogie et la psychologie doivent se prêter constant et mutuel appui. A ceux donc que les remarques de M. James pourraient avoir éloignés des recherches et des études psychologiques, je me fais un devoir et un honneur de recommander les quatre cent cinquante pages de M. Claparède.

Ils y trouveront tout d'abord de précieuses indications bibliographiques, qui les tiendront au courant de tout ce qui a paru jusqu'ici d'important soit sur la science psychologique ou la pédagogie expérimentale en général, soit sur les problèmes spéciaux,

particuliers, dont elles s'occupent. Ces indications, remarquablement classées, au point de vue typographique, comme au point de vue scientifique, seront particulièrement utiles aux chercheurs éloignés des bibliothèques ou très occupés.

Ils y trouveront, ensuite, des phrases aussi courtes que suggestives, s'adressant directement à ceux qui voudraient apporter leur petite pierre à l'édifice de la science. Enquêtes à reprendre, théories à vérifier, observations à faire, à tout instant M. Claparède en signale. Je note celles-ci : L'instituteur est bien placé pour étudier les corrélations, les liens d'affinité entre deux facultés données, et pour déterminer dans quelle mesure les corrélations varient avec l'âge (p. 89). Il pourrait fournir aussi d'importants renseignements sur la psychologie collective comparée à la psychologie générale ou à la psychologie individuelle. L'évolution des intérêts, dont le rôle est si capital dans l'établissement des programmes, est un sujet d'étude qui ne manquerait précisément pas d'intérêt. Les billets et les devoirs d'enfants, recueillis par les pédagogues et interprétés avec sagacité, voilà encore une contribution dont les psychologues leur sauraient gré. Et quant à la fatigue intellectuelle, qui fait couler tant d'encre savante — médicale et pédagogique — elle attend évidemment les recherches des maîtres d'école pour livrer la plus grosse partie de ses secrets. Ceux qui liront M. Claparède verront, non seulement ce qu'on attend d'eux, mais ils trouveront dans son ouvrage les moyens et les méthodes qui leur aideront à travailler scientifiquement et avec fruit.

Je signale surtout à l'attention des pédagogues le problème des relations entre l'intérêt et l'effort. L'intérêt, que la pédagogie moderne cherche à introduire dans toutes les études et qu'elle prend comme point d'appui dans tout son travail, diminue-t-il la capacité de faire effort ? Si tout intéresse, risque-t-on de former une génération sans énergie ou bien, parce que tout l'intéresse, la génération nouvelle sera-t-elle mieux armée de volonté que les précédentes ? C'est un gros problème qui ne peut laisser indifférent les éducateurs. M. Claparède leur aidera à le poser d'aplomb.

Il faut lire aussi les pages où le psychologue de Genève, s'inspirant de l'école du pédagogue américain, Dewey et de ses élèves

King et Miller, établit pourquoi et comment *l'enfant doit être interprété en termes de lui-même* parce qu'il n'est pas un jeune adulte, un homme en raccourci, possédant les goûts, les penchants, les besoins de l'adulte à un degré inférieur, et qu'il est erroné de considérer le développement de l'enfant en prenant comme critère le processus adulte. Il y a là aussi un problème d'une importance qu'on ne peut exagérer et dont il est indispensable que l'éducateur moderne se rende compte.

En somme — mais c'est ici une utopie — il faudrait que tous les candidats à l'enseignement, tous les futurs normaliens puissent comprendre l'ouvrage de M. Claparède. Il opérerait ainsi une sélection qui vaudrait bien celle des examens d'aptitude. Les uns, effrayés par ce que la science pédagogique exige non seulement de perspicacité, mais de condescendance à l'égard de l'enfant, de pénétration psychologique et d'oubli de soi, reculerait devant la grandeur d'une tâche pareille. Les autres, stimulés précisément par la grandeur et l'amplitude des problèmes, désireux de faire œuvre scientifique, chercheraient dans leurs études autre chose que des connaissances brutes, et verraien grandir chaque jour leur enthousiasme pour la science de l'enfant.

Ne demandons pas l'impossible. Mais est-il impossible que, malgré leurs nombreuses et absorbantes occupations, ceux qui enseignent dans nos écoles, trouvent le temps de lire, crayon en mains, le suggestif et beau travail de M. Claparède ? A ceux que cette étude n'effrayera pas, je puis assurer qu'ils y trouveront ce que j'y ai trouvé moi-même : une sympathie plus réfléchie, plus scientifique et plus digne de la nature humaine pour tout ce qui touche à l'enfance et pour tout ce qui en provient, le sentiment que cette nature est prête à nous aider quand nous voudrons bien la comprendre et en faire notre amie, et la conviction qu'avant d'accuser mes élèves, je dois apprendre à faire souvent mon *mea culpa*.

L.-S. PIDOUX.

L'Ecole dans l'Amérique du Sud.

Il y a un réveil au sein du continent austral américain. Ce réveil se manifeste dans le domaine économique. Certaines républiques, comme le Brésil et l'Argentine, ont, depuis une décennie, une vie politique normale ; il y a encore des révolutionnaires et des anarchistes, mais leurs tentatives subversives se font moins fréquentes ; c'est que le gouvernement est mieux établi ; c'est que l'opinion publi-

que s'est modifiée : on commence à comprendre que la vie d'un peuple n'est pas faite de pronunciamente et de révolutions, mais de libre travail dans la paix et la prospérité. Dernièrement, le gouvernement argentin a pris de sévères mesures pour éloigner les éléments perturbateurs : on veut de l'ordre.

On sent là très certainement l'influence des Etats-Unis. Il existe une « Union internationale des républiques américaines » ; les premiers ministres ou les secrétaires d'Etat de chacune d'elles tiennent de temps en temps des congrès où ils discutent des intérêts généraux du continent : il existe à Washington un bureau international où sont réunis tous les renseignements relatifs à la vie économique des républiques ; ce bureau publie un bulletin qui est comme la mercuriale de l'Amérique. Les Etats-Unis ont créé ce rapprochement ; ils veulent de l'ordre partout, afin que les entreprises industrielles et commerciales puissent se développer sans accroc.

Cet essor a certainement aussi deux autres causes : l'afflux des capitaux étrangers — et avec ces capitaux, l'activité sur place des hommes d'affaires étrangers et l'influence de l'école.

Durant la période coloniale, les universités et les écoles, entretenues et dirigées par l'Eglise romaine, avaient pour but l'instruction de la classe des dominateurs. Le peuple, et surtout les indigènes, ne devaient pas recevoir d'éducation. En laissant ces derniers croupir dans l'ignorance, les maîtres du pays pensaient pouvoir les dompter plus facilement et plus longtemps. C'était le système espagnol et portugais. A la vérité, ce système est encore tout puissant aujourd'hui dans certains Etats.

M. William R. Shepherd, professeur d'histoire à l'université de Columbia, a fait un voyage d'étude dans l'Amérique latine et a condensé ses observations dans *American Review of Reviews*, mai 1908. Il dit que le système d'éducation est caractérisé par le défaut de sens pratique.

Voici d'ailleurs comment un écrivain chilien, M. Orrego Luco, s'exprime à ce sujet : « Le défaut capital de notre méthode d'instruction est son caractère académique et théorique. On ne fait qu'effleurer et l'on se vante de ce que l'on sait. Nous ne nous soucions pas de préparer les jeunes intelligences pour la lutte moderne ; nous ne leur enseignons pas comment il faudrait pratiquement tirer parti de notre industrie et des ressources naturelles du pays. Nous en faisons des discoureurs académiques, des rhétoriciens, des avocats, des docteurs... mais non pas des gens pratiques et agissants ».

Il y'a cependant des exceptions. Il ne faut pas juger toute l'Amérique latine d'après cette opinion. On rencontre là-bas, en chaque ville, un grand nombre de gens très lettrés, très versés dans les connaissances dont nous tirons orgueil. Ils ont beaucoup voyagé ; ils parlent plusieurs langues, mais ils aiment surtout le français. C'est par les livres français, plus que par les livres espagnols ou portugais, qu'ils acquièrent les connaissances du monde intellectuel.

Ce trait n'est pas particulier à l'Amérique du Sud. Pendant la fête fédérale de gymnastique à Lausanne, je fis la connaissance d'un professeur catalan enseignant à Barcelone. Il me disait que, dans les écoles secondaires et dans les universités espagnoles, les élèves apprennent les sciences dans des manuels français ou traduits du français.

Il ne faut cependant pas croire que les méthodes et les manuels français aient occasionné dans l'Amérique du Sud la superficialité des études. Celle-ci existait en un temps où il n'était pas question de manuels français.

(A suivre).

Eug. MONOD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

VAUD. † Mme Blanchard-Michot. — *Perroy*. Le 7 courant, un nombreux cortège accompagnait au champ du repos Mme Blanchard-Michot, ancienne institutrice.

Fille d'instituteur, née à Morges en 1856, brevetée en 1874, la même année elle était nommée à Perroy, où elle enseigna pendant trente ans.

Femme de cœur et de devoir, vaillante et très active, elle s'est dépensée sans compter pour accomplir sa tâche. Douée d'une forte dose d'optimisme, malgré les deuils et les afflictions, elle était restée gaie jusqu'à la fin de sa carrière.

Sur sa tombe, M. de la Harpe, président de la Commission scolaire, a parlé en termes émus de l'institutrice et de la mère de famille ; M. M., régent à Perroy, a dit, au nom de ses collègues, tout le bien qu'il pensait de celle que la mort a enlevée si brusquement et a déposé une couronne sur la tombe. Aux deux filles de Mme Blanchard-Michot, régentes aussi, à toute la famille éploée notre plus chaude sympathie !

F. M.

*** A propos des examens annuels. — *Corcelles-sur-Concise*. — Voici ce qu'on écrit au *Journal d'Yverdon* et qui vaut la peine d'être relevé :

« Au commencement de la semaine se sont terminés les examens scolaires ; le fait, en lui-même, inhérent à la vie de nos écoles et revenant chaque année à la même époque, n'a rien de bien saillant. Mais ce que nous tenons de signaler, c'est la présence dans nos classes comme examinateur, d'un vétéran de l'enseignement, M. David Payot. Ses quatre-vingt-huit ans ne l'ont pas empêché de venir exprès de Lausanne pour cette occasion et y prendre une part très active facilitée par sa solide mémoire. Nous lui souhaitons de pouvoir longtemps encore consacrer à nos écoles une partie de sa grande compétence. »

M. D. Payot, dont on ne peut assez admirer la vigueur physique et intellectuelle, est le père aimé et vénéré d'une lignée d'éducateurs de grand mérite, ce sont : MM. P. Payot, pasteur à Chêne et Pâquier, longtemps président et membre de la Commission scolaire de Montreux, Daniel Payot, directeur de l'Ecole supérieure de Villamont, Ed. Payot, directeur du Collège cantonal à Lausanne.

H. Gz.

JURA BERNOIS. — **Synode libre de Moutier**. — Il s'est réuni le 8 avril au chef-lieu pour s'occuper de la nomination d'un nouveau secrétaire permanent. De nouvelles informations étant parvenues de la part du Comité central, il a été décidé de renvoyer la votation à plus tard. MM. Jabas, instituteur à l'école primaire supérieure de Court, Imhoff, instituteur à Moutier, ainsi que Mlle Salbat, institutrice à Moutier, ont été appelés à présenter des rapports sur les questions mises à l'étude par la Société des instituteurs, en 1911.

H. GOBAT.

*** **Synode libre d'Erguel**. — Nous empruntons aux journaux politiques des détails intéressants sur le Synode libre d'Erguel qui s'est réuni, le 8 avril, à

Saint-Imier, sous la présidence de M. Chausse, instituteur à Pery. L'assemblée comptait plus de soixante participants. La question des écoles normales d'institutrices a été introduite par Mlle Horrisberger, de Courtelary. Voici les conclusions adoptées à l'unanimité ; 1^o Division de l'école normale de Delémont en trois classes successives de 12 à 15 élèves, avec entrée et sortie tous les ans ; 2^o Crédit d'une deuxième classe d'application ; 3^o Construction d'un nouveau bâtiment répondant aux exigences modernes avec chambres pour deux ou trois élèves ; 4^o Augmentation du nombre des maîtres et maîtresses ; 5^o Introduction de l'économie domestique dans le programme ; 6^o Examen obligatoire de l'allemand et de la gymnastique pour l'obtention du brevet ; 7^o Externat pour la dernière année d'études ; 8^o Suppression des sections pédagogiques dans les écoles secondaires.

Mlle P. Stämpfli, institutrice à Corgémont, avait été chargée de traiter la question de la révision de la loi sur les écoles d'ouvrages. Parmi les points touchés citons la réduction de 40 à 30 du nombre des élèves dans une classe de couture, une répression plus sévère des absences, des cours d'instruction de plus longue durée pour les maîtresses.

Une longue discussion, introduite par M. Chausse, se greffe sur la situation du corps enseignant primaire et des maîtres secondaires dans la Société des instituteurs bernois, ainsi que sur l'élection du nouveau secrétaire cantonal. L'assemblée décide de renvoyer ces questions à une séance ultérieure. La prochaine réunion aura lieu en décembre, à Tramelan, éventuellement en juin, à Courtelary. Le corps enseignant de Sonvilier est chargé d'un rapport sur la révision du plan d'études des écoles primaires. M. Wuilleumier, maître secondaire à Tramelan, étudiera les moyens de combattre l'influence des mauvaises lectures.

Pour terminer, M. Gylani, inspecteur scolaire, rappelle les cours de gymnastique d'un jour destinés à faire connaître aux institutrices et aux instituteurs le nouveau programme bisannuel.

H. GOBAT.

ZURICH. — Renchérissement de la vie et inspecteurs primaires.
— La *Zürcher Post* annonce que le Conseil d'éducation du canton de Zurich, ému du renchérissement continu de la vie, a décidé de « serrer la vis » à ses inspecteurs d'école. Il paraîtrait que ceux-ci visitent les écoles plus pour la forme que pour le fond. Une petite heure le matin, une autre l'après-midi, et c'est tout. Ils ont ainsi gagné deux fois quatre francs, ce qui fait huit francs en deux heures ! Mais le Conseil d'éducation ne l'entend pas de cette oreille, car ce système coûte trop cher à l'Etat. Dorénavant, les inspecteurs d'écoles seront rétribués ainsi : pour quatre heures de visite, le matin, quatre francs, soit un franc l'heure. Pour l'après-midi, on prévoit deux ou trois heures de visite au même prix, soit quatre francs. On dit qu'ensuite de cette décision du Conseil d'éducation les visites n'auront plus lieu que l'après-midi, si possible pendant les leçons de chant !

(Du *Démocrate de Delémont*, Berne.)

H. G.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE.

Échos de l'Assemblée des délégués.

Le *Bulletin* n. 13 publie un compte-rendu complet des délibérations de l'Assemblée du 4 mars dernier. Nous n'avons point l'intention de revenir ici sur les questions abordées, cependant nous ferons une exception pour un sujet très im-

portant et qui a l'avantage d'intéresser nos collègues de toute la Suisse romande et même allemande. C'est celui qu'a développé M. Oscar Jan, instituteur à Lausanne, et reproduit par le *Bulletin* sous l'entête : « *Equivalence de titres.* » Nous laissons à l'auteur la responsabilité de ce qu'il avance, mais il nous a paru que la question méritait d'être mise sous les yeux de nos lecteurs. Voici donc l'exposé intégral de M. Jan :

Equivalence de titres.

En 1906, curieux de connaître les facilités accordées, chez nous et dans le reste de la Suisse, à l'instituteur qui, désirant se spécialiser, veut continuer ses études, je me livrai à une enquête dont les résultats furent publiés cette même année dans le *Bulletin* de notre Société. Les conclusions émises à cette occasion sont demeurées lettre morte. Or, comme l'Université de Lausanne, qui ne nous laissait entrer que par une porte dérobée, va se fermer tout à fait à notre nez, je me permets de ressusciter cette question, on ne peut plus actuelle, comme vous allez le voir.

A Neuchâtel, Zurich, Genève, Bâle et Berne, le brevet d'instituteur est un certificat de maturité c'est-à-dire qu'il donne droit d'entrer à l'Université et de subir les examens spéciaux institués par l'Etat.

Dans le canton de Vaud seul — et en Prusse — la carrière d'instituteur est absolument fermée. Et pourtant le brevet vaudois est admis comme certificat de maturité dans les cantons sus-mentionnés. Il en résulte qu'un instituteur vaudois peut s'y faire immatriculer à l'Université et y subir les examens spéciaux pour l'enseignement des langues ou des sciences, ce qui lui est interdit dans son propre canton.

Par contre un instituteur des dits cantons peut, en vertu du droit de réciprocité des cantons entre eux, venir s'immatriculer à Lausanne. Il pourra y subir les examens nouvellement institués chez nous pour l'enseignement de l'anglais et de l'italien, des sciences naturelles, etc., mais cela reste interdit à son collègue vaudois.

Autrefois, ce dernier avait la ressource d'aller s'immatriculer à Berne, Zurich ou ailleurs, après quoi il était admis à Lausanne. Il le peut encore aujourd'hui mais, au moment de subir l'examen de licence, on lui demandera sa maturité et, comme il est censé ne pas l'avoir, on le refusera impitoyablement. Telle est du moins une clause du nouveau règlement de l'Université sur lequel le Grand Conseil aura à se prononcer sous peu.

Un élève sort de première classe du Collège scientifique. Il est admis de droit en troisième classe de l'Ecole normale, y fait trois ans d'études et reçoit un brevet, mais n'est pas bachelier. Si ce même élève reste au gymnase scientifique, il y fait deux ans et il est bachelier.

Encore un fait. Une jeune fille sortant de l'Ecole supérieure de Lausanne subit l'examen d'admission à l'Ecole normale. Elle échoue. Mais elle est admise de droit au Gymnase des jeunes filles et obtient son certificat de maturité au bout de deux ans. Si elle avait été admise à l'Ecole normale, le brevet qu'elle aurait reçu au bout de trois ans n'équivaudrait pas à un certificat de maturité, serait censé offrir par conséquent moins de garanties de savoir et de culture générale.

Devant cet ostracisme injuste et immérité ne molestant que les brevetés de l'Ecole normale, on songe involontairement à ces phalanges d'excellents profes-

seurs sortis des rangs primaires et qui ont honoré et honorent encore l'enseignement secondaire; on songe aussi à cet étrange phénomène qui va se répétant dans le canton: des collèges communaux, qui, rassasiés de licences, font appel à de simples brevets!

Il y a actuellement de jeunes instituteurs non placés. Pourquoi les empêcher de continuer des études chez nous? Notre *alma mater* serait-elle marâtre à certains enfants du pays, alors qu'elle ouvre si largement ses bras aux exotiques?

Les instituteurs éloignés de centres ne peuvent généralement pas faire faire de longues études à leurs enfants. Souvent, par contre ils les envoient à l'Ecole normale. Ils sont donc intéressés pour leurs propres enfants à ce que le canton de Vaud pratique un système scolaire moins *réactionnaire* et imite les autres cantons sur ce point.

Le système actuel est, à certains égards, un blâme à l'Ecole normale et presque une injure au corps enseignant primaire.

La loi sur l'instruction supérieure est en révision. C'est le moment pour nous d'agir, et sans retard, sinon nous serons encore longtemps l'objet d'une mesure d'exclusion anti-démocratique et parfaitement injustifiée. A bas les murailles de Chine!

Les considérants ci-dessus, développés à l'assemblée des délégués du 4 mars, par le soussigné, font l'objet de la proposition suivante adoptée sans discussion:

« Le Comité de la Société pédagogique vaudoise est invité à faire auprès du Département de l'instruction publique de pressantes démarches pour que, dans la révision en cours de la loi sur l'Instruction supérieure, le brevet d'instituteur soit reconnu comme certificat de maturité et donne droit à l'immatriculation à l'Université au même titre que le baccalauréat scientifique et le baccalauréat langues modernes.

» Comme, cependant, les programmes de l'Ecole normale et du Gymnase scientifique ne concordent pas absolument, il pourrait être institué, pour les instituteurs voulant faire usage de ce droit en vue de l'obtention d'une licence, un examen complémentaire portant:

» a) Pour les études scientifiques, sur les mathématiques;
» b) Pour les études en langues modernes, sur une troisième langue (anglais ou italien), les autres branches étant équivalentes. »

Lausanne, le 14 mars 1911.

Oscar JAN.

Les faits avancés par notre excellent collègue lausannois datent de 1906. c'est dire qu'il faut s'assurer si aucune modification ou amélioration n'a été apportée depuis cette date au système pratiqué chez nous. Le Comité de la S. P. V. a pris cette affaire en mains et va incessamment travailler à faire la lumière sur une situation évidemment anormale. Une lettre circulaire à toutes les Universités suisses sera adressée sous peu, demandant exactement et sans équivoque possible, quelles sont les conditions faites actuellement aux porteurs de brevets primaires des cantons suisses pour se faire immatriculer, s'il y a réciprocité ou non, bref, rien ne sera négligé pour que les légitimes revendications du corps enseignant soient examinées en haut lieu et prises en considération. Une fois en possession de ces réponses, le Comité verra quelle est la meilleure marche à suivre pour obtenir satisfaction.

H. GAILLOZ.

PARTIE PRATIQUE

L'*Educateur* commencera sous peu la publication de leçons de langue maternelle préparées par M. Regamey, instituteur, et destinées aux élèves des degrés inférieur et moyen de nos classes primaires. Ces leçons groupées sous des titres généraux : *La journée du petit écolier*, *Jeanne la jeune ménagère*, *La maison paternelle*, *Paul l'apprenti menuisier*, *Pierre à la campagne*, etc., seront basées sur l'étude du vocabulaire F.-L. Pache, dernière édition. Elles rendront certainement service à ceux qui doivent s'occuper de nos petits écoliers.

A l'intention de nos grands élèves, garçons et filles, Mademoiselle Blanche Mayor, institutrice de l'une des classes primaires supérieures de Lausanne, donnera, en un cours suivi, quelques notions de savoir-vivre et de bienséance présentées, de façon intéressante, sous forme de lettres et de rédactions.

Notre *Journal* publiera aussi, au cours de la nouvelle année scolaire, le texte de 40 pages d'écriture (degré supérieur) se rapportant aux diverses matières de nos programmes scolaires et à des actes de la vie pratique : lettres, adresses, comptes, procès-verbaux, avis, offres, demandes, réclames, certificats, titres, etc.

Degré inférieur.

SIMPLES LEÇONS DE CHOSES (Suite).

Le couteau.

Le couteau est un service de table. Il se compose de deux parties : le manche et la lame. Le manche peut être fait de bois, de corne, d'os, d'ivoire, de nacre, de métal. La lame est en acier. Les couteaux de table ont la lame fine ; les couteaux de poche ont la lame mobile, qui peut se fermer au moyen d'un ressort. Lorsque la lame d'un couteau s'émousse, on la fait aiguiser par le rémouleur.

Le couteau est fabriqué par le coutelier. On se sert du couteau pour couper le pain et la viande. En maniant un couteau, enfants, prenez garde de ne point vous couper les doigts.

DICTÉES. — I. Le couteau est un service de table. Il a un manche et une lame. Le manche du couteau peut être en bois, en corne, en os, en nacre, en ivoire ou en métal. La lame est en acier. Le couteau de poche peut se fermer au moyen d'un ressort.

II. Le couteau est fait par le coutelier. Cet artisan fabrique aussi d'autres objets tranchants : des ciseaux, des rasoirs, des tranchets, des haches, des scies, des faux, des lames de faucheuses, des armes, etc. Les enfants ne doivent pas jouer avec les objets tranchants, car ils pourraient se faire du mal.

GRAMMAIRE. — Etude du genre dans les noms, suite.

REMARQUE. — On dit, pour que cela soit agréable à l'oreille :

L'os, pour *le os*.

L'ivoire, pour *le ivoire*.

L'acier, pour *le acier*.

La lettre *e*, qui a disparu (élidée) se remplace par une apostrophe.

La cuiller. (ou cuillère)

La cuiller, ou cuillère, est un service de table. On y remarque deux parties qui sont le manche et le cuilleron ou bassin: Le manche est allongé, arrondi à son extrémité; le cuilleron peut être de forme ovale ou arrondie. — La cuiller est faite de métal par le fondeur. Les orfèvres fabriquent aussi des cuillers en argent ou en vermeil, c'est-à-dire en argent doré. Les services à salade ont une cuiller de bois ou de corne.

On se sert de la cuiller pour remuer et porter à la bouche les aliments liquides. Les grandes cuillers s'emploient pour manger la soupe. Les petites cuillers accompagnent le thé, le chocolat, le lait, le café. L'enfant bien élevé mange proprement et ne renverse pas le contenu de sa cuiller sur ses vêtements.

DICTÉES. — I. La cuiller ou cuillère est un service de table. Elle a un manche et un cuilleron ou bassin. Le manche est allongé. Le cuilleron est creux, ovale ou arrondi. La cuiller est faite de métal par le fondeur dans la fonderie.

II. On se sert des grandes cuillers pour manger la soupe, le bouillon, le potage. On emploie les petites cuillers pour remuer le thé, le café, le lait, le chocolat et pour porter ces boissons à la bouche. L'enfant bien élevé ne renverse pas le contenu de sa cuiller sur ses vêtements.

GRAMMAIRE. — Etude du nombre.

La cuiller désigne *une seule cuiller*.

Les cuillers désignent *plusieurs cuillers*.

Le manche désigne *un seul manche*.

Les manches désignent *plusieurs manches*.

Le fondeur désigne *une seule personne*.

Les fondeurs désignent *plusieurs personnes*.

Un nom est au *singulier* quand il désigne une seule personne, un seul animal, une seule chose.

Exemples : l'enfant, le chien, la table.

Un nom est au *pluriel*, quand il désigne *plusieurs personnes*, *plusieurs animaux* ou *plusieurs choses*.

Exemples : les enfants, les chiens, les tables.

RÈGLE. — Les noms au pluriel prennent ordinairement un *s* à la fin.

La fourchette.

La fourchette est un service de table, comme le couteau et la cuiller. On y remarque le manche et les dents. Le manche est allongé et arrondi à son extrémité. Les quatre dents sont longues, minces et pointues. La fourchette est faite de métal, par le fondeur. Il y a également des fourchettes d'argent ou de vermeil fabriquées par les orfèvres. Les fourchettes employées pour remuer la salade sont en bois ou en corne.

On se sert de la fourchette pour porter à la bouche les aliments solides tels que la viande et les légumes. On ne doit pas gesticuler avec sa fourchette à la main, car on pourrait blesser son voisin de table.

DICTÉES. — La fourchette est un service de table comme le couteau et la cuillier. Elle a un manche allongé et des dents pointues. On se sert de la fourchette pour porter à la bouche les aliments solides comme les légumes et la viande.

II. Les fourchettes et les cuillers sont faites de métal par les fondeurs dans les fonderies. Les bijoutiers, appelés aussi orfèvres, fabriquent des fourchettes et des cuillers d'argent ou de vermeil. Les services à salades sont sculptés dans le bois ou la corne.

GRAMMAIRE. — Etude du nombre, suite.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
La fourchette.	Les fourchettes.
Le manche.	Les manches.
La dent.	Les dents, etc.

La batterie de cuisine.

La batterie de cuisine se compose d'une quantité d'objets employés dans le ménage. Ces objets sont fabriqués avec diverses matières et servent à des usages variés.

On remarque dans la cuisine des ustensiles de bois : seilles, baquets, plateaux, confectionnés par le boisselier ou le tonnelier. Il y a des récipients de métal utilisés pour la cuisson ou le transport des aliments. Ce sont les marmites et les casseroles, fabriquées par le fondeur. Il y a enfin les seaux, les cafetières, les théières faits ordinairement par le ferblantier.

La bonne ménagère maintient une grande propreté dans sa batterie de cuisine.

DICTÉES. — I. On remarque dans la cuisine beaucoup d'ustensiles de bois. Il y a des plateaux, des baquets, des seilles, confectionnés par le boisselier ou le tonnelier. Il y a encore des paniers, servant à transporter le pain et les provisions. Les paniers et les corbeilles sont fabriqués par les vanniers.

II. Je remarque dans la cuisine beaucoup d'ustensiles de métal. La marmite est de fonte. La casserole est de cuivre. Le seau et la cafetière sont de fer blanc. La théière est d'étain ou d'argent. Je vois aussi quelques objets de métal recouverts d'une couche d'émail bleu, gris ou brun.

GRAMMAIRE. — Le pluriel des nom en *au*.

<i>Singulier.</i>	<i>Pluriel.</i>
Le seau.	Les seaux.
Le couteau.	Les couteaux.
Le plateau.	Les plateaux.

RÈGLE. — Les noms terminés en *au* prennent *x* au pluriel.

C. ALLAZ-ALLAZ.

SCIENCES NATURELLES. (*Degré supérieur.*)

Le sucre,

Origine végétale du sucre. — Parmi les substances végétales qui servent à la nourriture de l'homme, une des plus répandues est le *sucré*. C'est un principe

nutritif, cristallisable, qui se trouve dans toute une série de plantes. La plupart des fruits contiennent du sucre ; il abonde aussi dans les tiges, les fleurs (nectar), les racines et les tubercules. Celui que l'on trouve dans le commerce et que l'on appelle *sucré commercial*, provient exclusivement de la *canne à sucre*, roseau gigantesque des pays chauds et de la *betterave*, plante potagère à racine charnue. La canne à sucre se cultive dans les Indes, en Afrique, en Australie et en Amérique ; la betterave est surtout répandue dans les pays tempérés de l'Europe.

Histoire du sucre. — La matière sucrée contenue dans la canne à sucre était connue dès l'antiquité au Bengale (Asie). La culture de la canne et l'extraction du sucre s'implantèrent en Amérique où, grâce à un climat favorable et à l'abondance de la main-d'œuvre fournie par les esclaves, elles prirent un rapide accroissement. Aujourd'hui, la production annuelle est de trois millions de tonnes. Les guerres de Napoléon et le blocus continental paralysèrent cette importante industrie et amenèrent la création, en France, du travail de la *betterave*, racine dans laquelle *Margraf*, chimiste allemand, avait découvert un principe sucré. L'exploitation industrielle de ce sucre remonte à 1796.

Fabrication du sucre. — La fabrication du sucre comprend deux séries d'opérations. Dans la première, on obtient une poudre sableuse, colorée en jaune ou en brun : c'est le *sucré brut* ou *cassonade*. Dans la seconde, on raffine le sucre brun, c'est-à-dire qu'on le débarrasse des substances qui altèrent sa couleur, sa saveur pour le convertir en *sucré blanc* ou *raffiné*.

Sucré de cannes. — Arrivées à maturité, les tiges sont coupées à un ou deux mètres de longueur ; le jus en est exprimé au moyen de cylindres. Ce jus (*vesou*) est clarifié, après quoi on le fait passer dans une série de chaudières, placées sur le feu et disposées en file. Il se concentre de plus en plus et, quand il est suffisamment épaisse, on le recueille dans des réservoirs peu profonds où il se refroidit. Enfin, on le verse dans des tonneaux où il ne tarde pas à se prendre en petits cristaux ou grains irréguliers. Les impuretés s'écoulent par des trous spéciaux et constituent les *mélasses* employées pour la fabrication du *rhum*. Les procédés modernes ont quelque peu modifié ce mode de faire ; les jus obtenus sont filtrés et cuits dans le vide au moyen de chaudières spéciales.

Sucré de betteraves. — Les betteraves sont lavées mécaniquement, puis coupées en petits fragments ou râpées. La pâte obtenue est enfermée dans des sacs de laine et soumise à l'action de presses puissantes pour en extraire le jus. Le jus est clarifié par l'addition d'un peu de chaux, puis concentré à plusieurs reprises dans des appareils spéciaux ; on obtient ainsi un *sirop* que l'on chauffe graduellement dans une chaudière. La purification est achevée par le filtrage qui se fait à travers un tissu spécial. On obtient un mélange semi-solide de cristaux de sucre et de sirop sucré ; c'est ce que l'on appelle la *masse cuite*.

La séparation des deux matières se fait au moyen d'une turbine. Les sirops sont soumis à de nouvelles opérations et finalement donnent des sucres de deuxième et troisième qualités et de la mélasse. Les sucres de première qualité (premier jet), peuvent être livrés directement à la consommation.

Raffinage. — Qu'il provienne de la canne ou de la betterave, le sucre brut se raffine toujours de la même manière. On commence par le faire fondre ; c'est-à-dire par le rendre liquide et l'on obtient ce résultat en le chauffant avec une

petite quantité d'eau. On clarifie alors le sirop en y ajoutant un peu de *noir animal*, de *sang de bœuf* ou de *blanc d'œuf*, puis on le concentre rapidement et on le fait refroidir ; enfin on le verse dans des moules appelés *formes*, où il se solidifie.

De grandes raffineries de sucre existent en France : à Marseille, à Lyon, à Paris et à Nantes.

Espèces de sures. — A part le sucre de canne et de betterave, on peut encore citer le *sucré candi*, préparé avec un sirop très cuit, le *sucré d'orge*, fait avec de l'eau d'orge, et qui se vend en petits bâtons, le *sucré rouge* ou cassonade, le *sucré de pommes*, semblable au sucre d'orge, mais préparé avec du jus de pommes, le *sucré de lait*, matière sucrée que l'on trouve dans le lait des mammifères.

Usages du sucre. — Le sucre joue un grand rôle dans l'alimentation ; il est employé en confiserie, pour préparer les confitures, le chocolat, les liqueurs, les vins mousseux, les sirops, les boissons sucrées. Ajouté aux moûts, il augmente la teneur en alcool des vins.

Propriétés du sucre. — Il forme la base de nombreux médicaments que l'on range sous le nom de *saccharolés*. Tels sont les sirops, les pastilles, les tablettes et plusieurs pâtes. On peut le considérer comme l'un des plus parfaits aliments car, une fois changé par le suc intestinal, il passe tout entier dans l'économie du corps. Il communique une grande force au système musculaire ; c'est un précieux réparateur de forces. Aussi cet aliment est-il fortement recommandé par les hygiénistes.

Découverte de Margraf.

Les plantes que j'ai soumises à un examen chimique pour tirer du sucre de leurs racines, et dans lesquelles j'en ai effectivement trouvé de véritable, ne sont point, dit Margraf, des productions étrangères ; ce sont des plantes qui naissent dans nos contrées aussi bien que dans d'autres, en assez grande quantité, des plantes communes qui viennent même dans un terrain médiocre, et qui n'ont pas besoin d'une fort grande culture. Telles sont la bette blanche, le chervis et la carotte. Les racines de ces trois plantes m'ont fourni jusqu'à présent un sucre très copieux et très pur. Les premières marques qui indiquent la présence du sucre emmagasiné dans les racines de ces plantes sont que ces racines, étant coupées en morceaux et desséchées, ont non seulement un goût fort doux, mais encore qu'elles montrent, pour l'ordinaire, surtout au microscope, des particules blanches et cristallines qui tiennent de la forme du sucre. La betterave est la plante indigène qui en fournit le plus et le plus aisément.

A. DUMUID.

Production et consommation du sucre.

La production annuelle du sucre dans le monde entier atteint le chiffre total de dix millions de tonnes qui, à quelques milliers de tonnes près, est donné moitié en sucre de canne et moitié en sucre de betterave. Parmi les pays producteurs de sucre de canne, il faut citer Cuba, la perle des Antilles, qui fournit à elle seule plus d'un million de tonnes, puis les Etats-Unis, Hawaï, Java, le Brésil et l'Egypte. Dans la production du sucre de betteraves, l'Allemagne est en tête avec près de deux millions de tonnes, puis viennent l'Autriche, la Russie, la France,

la Belgique, les Pays-Bas. D'autres pays encore, parmi lesquels la Suisse, en produisent aussi, mais en petite quantité.

De cet énorme monceau de sucre, chaque pays prend sa part qui varie selon le tempérament des peuples et le plus ou moins de facilité qui leur est accordée de s'en procurer (régime fiscal). L'Anglais consomme en moyenne 41 kilogrammes de sucre par an, l'Américain 28, le Suisse 24 (dont une partie importante est employée dans les chocolateries et fabriques de lait condensé), le Scandinave 22, le Hollandais 16, l'Allemand 14, le Français 13, le Belge 11, le Serbe 2, etc.

(Tiré des *Grandes Cultures*, par Pierre NICOLAS et F.-W. MORREN.)

Degré supérieur et classes primaires supérieures.

RÉDACTION

Portrait de Louis XI.

Bâti mi-partie en briques, mi-partie en cette pierre blanche qui foisonne en Touraine, le château de Plessis-les-Tours était selon un propos du temps, le terrible terrier où Louis XI rusait, comme un renard, avec amis et ennemis. Le roi s'y sentait plus en sûreté à mesure qu'il en faisait fortifier les abords, creusant fossés, chausses-trapes, et chaperonnant de fer les murailles qui donnaient à Plessis-les Tours un aspect sinistre. Cet aspect, les avenues ne le démentaient guère car on raconte que « gens pendaient aux arbres du pourtour, comme fruits en automne », tous condamnés sans grandes preuves ni indices. Preuves et indices importaient peu, en effet, au terrible justicier qu'était le roi de France.

Par avarice ou peut-être pour prendre le contre-pied de ses fastueux cousins de Bourgogne, Louis XI s'affublait si pauvrement qu'à sa rencontre, plus d'un bourgeois se signait en disant : « Benedic ! Est-ce là un roi de France ? »

Aussi étrange d'ailleurs que sa mise, était le mystérieux visage du prince. Un nez démesuré, bossué s'y allongeait, entre deux yeux méfiant et inquiets. Grêles flageolaient les jambes du personnage. Sa démarche, ses gestes étaient cauteleux, embarrassés.

Chez l'homme, tout fourré de malice, il y avait pourtant d'extraordinaires contrastes. Trivial et hautain, avare et généreux, sa bonhomie rivalisait avec sa duplicité. Raffiné politique, il se faisait vraie sirène à ses heures...

Sombre, impénétrable, méfiant plus que jamais, Louis XI, vers la fin de sa vie, était hanté par d'atroces terreurs. Les archers qui nuit et jour, veillaient à sa sûreté, avaient ordre de tirer sur tout venant. Plus nombreux que jamais, se balançaient aux arbres des avenues les cadavres des suppliciés. Le roi n'avait plus ces accès de grosse gaité qui, jadis, trahissaient chez lui un reste de bonhomie. Sa tristesse se drapait maintenant en d'éclatantes robes de velours ou de satin doublées de fourrures les plus rares. Son visage anguleux, tourmenté, flétriti, clamait quand même sa déchéance, tandis que, toujours en éveil, sa bile s'en prenait à tout venant... à quiconque surtout mangeait ou dormait mieux que lui.

(*Loyse de Savoie*).

Marquis COSTA DE BEAUREGARD.

REMARQUES. — Après lecture du morceau, le maître donnera quelques détails complémentaires et citera des anecdotes afin de mieux dégager la personnalité de Louis XI en faisant, si possible, appel aux connaissances des élèves. Ensuite, il reprendra le texte par alinéa et fera trouver les idées principales qui formeront le plan du sujet.

IDIÉES PRINCIPALES. — 1. Résidence de Louis XI. — 2. La cruauté du roi. — 3. Son avarice. — 4. Portrait physique. — 5. Portrait moral. — 6. Vieillesse de Louis XI.

VOCABULAIRE. — Pour la compréhension du récit, il est nécessaire d'expliquer et de faire copier les mots nouveaux : foisonner, la chausse-trape, chaperonner, l'indice, le contre-pied, s'affubler, flageoler, cauteleux, le contraste, trivial, hautain, la bonhomie, la duplicité, raffiné, hanté, l'archer, le supplicié, la déchéance, la bile, le venant, la sirène.

APPLICATIONS. — D'après quelques données fournies par le maître, les élèves auront à faire le portrait d'autres personnages historiques. Exemples : *Charles le Téméraire*. — *Jean Waldmann*, etc.

Paul CHAPUIS.

DICTÉE

Les Lapons.

Ils sont là, trois ou quatre hommes, autant de mioches et deux chiens. De très petite taille, avec leur tête de pain d'épice, leur grande bouche et leurs pommettes saillantes, ils se ressemblent tous ; les adultes ont encore des traits d'enfants. Pauvres gens rabougris comme les pins de leurs montagnes, rachitiques, souffreteux ; ce n'est pourtant pas l'huile de foie de morue qui doit leur manquer ! La pièce principale de leur habillement est une sorte de longue blouse de drap bleu foncé, bordée de rouge, descendant au-dessous des genoux. Sur leurs jambes grèles, des lanières entrecroisées fixent un cuir en forme de guêtre ou peut-être de pantalon. Les chaussures sont de peau molle, à double semelle remontant sur le pied, qu'elle borde tout autour d'un gros bourrelet saillant. La coiffure est pour les uns un bérét de laine bleue, très haut, terminé par un pompon rouge ; pour les autres un bonnet de drap à plusieurs pans en forme de tiare, avec de grands oreillons qui peuvent se rabattre sur les oreilles et la nuque. Tous portent autour des reins une ceinture de cuir à laquelle pendent, derrière le dos, au bout de petites lanières, les menus ustensiles du ménage lapon : couteaux, cuillers d'os, briquets, clefs, etc.

Tout cela, gens et habits, est, j'ai le regret de le dire, horriblement sale ; les vêtements des enfants, surtout, n'ont plus couleur connue. C'est à peine si le visage lui-même a une teinte différente ; à dix pas on ne distingue plus qu'une paire de grands yeux étonnés dans un tas de haillons. Les seuls êtres propres de la bande sont les chiens : poil fauve, regard intelligent, oreilles droites et nez pointu, ils ressemblent beaucoup à un « spitz » de grande taille.

(BUTTET).

Dr CHATELAIN.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

MM. les instituteurs et Mmes les institutrices sont informés qu'ils doivent adresser au Département une lettre pour chacune des places qu'ils postulent et indiquer l'année de l'obtention de leur brevet.

Le même pli peut contenir plusieurs demandes.

Les demandes d'inscription ne doivent être accompagnées d'aucune pièce. Les candidats enverront eux-mêmes leurs certificats aux autorités locales.

Service de l'instruction.

Places au concours

INSTITUTEURS : **Bière** : (classe primaire supérieure) fr. 2000 ; fr. 200 d'indemnité pour logement, fr. 20 pour jardin ainsi que 7 stères et 100 fagots de hêtre à charge de chauffer la salle d'école ; 2 mai. — **Bavois** : fr. 1600 plus logement, plantage, jardin et bois pour chauffer la salle d'école ; 2 mai. — **Combremont-le-Petit** : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 2 mai. — **Martherenges** : fr. 1600 et autres avantages légaux ; 2 mai. — **Ormonts-Dessous** : (classe de Cergnat) : fr. 1600, plus logement, indemnité pour jardin 8 stères bois à charge de chauffer la salle d'école ; 2 mai. — **Puidoux** : (1re classe mixte) fr. 1600, plus logement, 4 stères bois et 50 fagots à charge de chauffer la salle d'école ; jouissance d'un jardin, indemnité de fr. 30 en lieu et place de plantage ; 2 mai.

INSTITUTRICES : **Chavannes sur Morges** : (2 places) fr. 1000 et autres avantages légaux ; 2 mai. — **Cremin** : fr. 4000, logement, fr. 20 pour indemnité de plantage et bois nécessaire au chauffage de la salle d'école ; 2 mai. — **Leysin** : fr. 1100 ; logement, plantage ou indemnité de fr. 20 ainsi que le bois pour le chauffage de la salle d'école ; 2 mai. — **Naz** : fr. 1000 plus logement, jardin et 6 stères bois à charge de chauffer la salle d'école ; 2 mai. — **Roehe** : (semi-enfantine). La titulaire devra en outre enseigner les travaux à l'aiguille ; fr. 4000 plus logement ou indemnité équivalente, au choix ; 2 mai. — **Yverdon** : (2 places) fr. 1300 à 1800 pour toutes choses et suivant années de service dans le canton ; 2 mai.

Nominations

Dans sa séance du 15 avril 1911, le Conseil d'Etat a nommé :

1. A titre provisoire et pour une année :
 - a) M. Gustave Assal, en qualité de directeur des écoles publiques de la commune de Payerne;
 - b) Mlle Blanche Wahlen, à Payerne, en qualité de maîtresse secondaire et Louise Rudolph, au dit lieu, en qualité de maîtresse spéciale de dessin à l'école supérieure de cette localité ;
 - c) M. Aimé Rapin, pasteur à Burtigny, en qualité de maître de français au collège et à l'école supérieure de Nyon ;
 - d) M. Alexis Emery, licencié de l'Université de Lausanne, en qualité de maître de sciences mathématiques, physiques et naturelles, au Collège de Cully.

FLUELEN HOTEL DU LAC

Nouvellement restauré

Grand et magnifique jardin tout à fait au bord du lac, convenant particulièrement aux écoles et sociétés.

Place pour 400 personnes. — Bière ouverte de Suisse et de Mülich.

u 9787

J. Pugneth.

SALUT CORDIAL

à MM. les Instituteurs de la
S. P. V.

10⁰ AU COMPTANT
sans aucune majoration
0 sur nos prix chiffres connus.

VÊTEMENTS

MAIER & CHAPUIS, Rue du Pont, LAUSANNE

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — **Rien à payer à l'avance ! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit !** La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition ! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL - ALFRED GÖBEL, BASEL

Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

Systèmes
brevetés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés

Ancienne Maison
A. MAUCHAIN
Jules RAPPA successeur
GENÈVE

Médailles d'or :

Paris 1885 Havre 1893
Paris 1889 Genève 1896
Paris 1900

Les plus hautes récompenses accordées au mobilier scolaire.

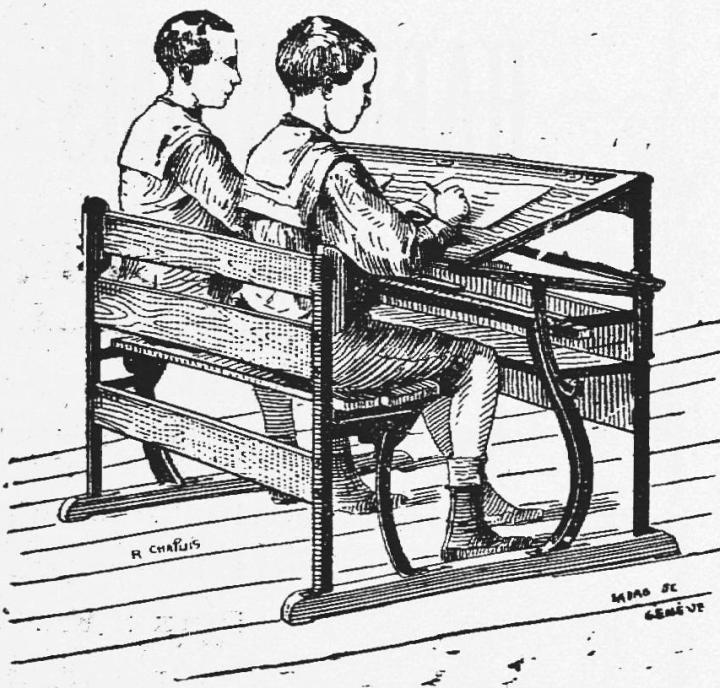
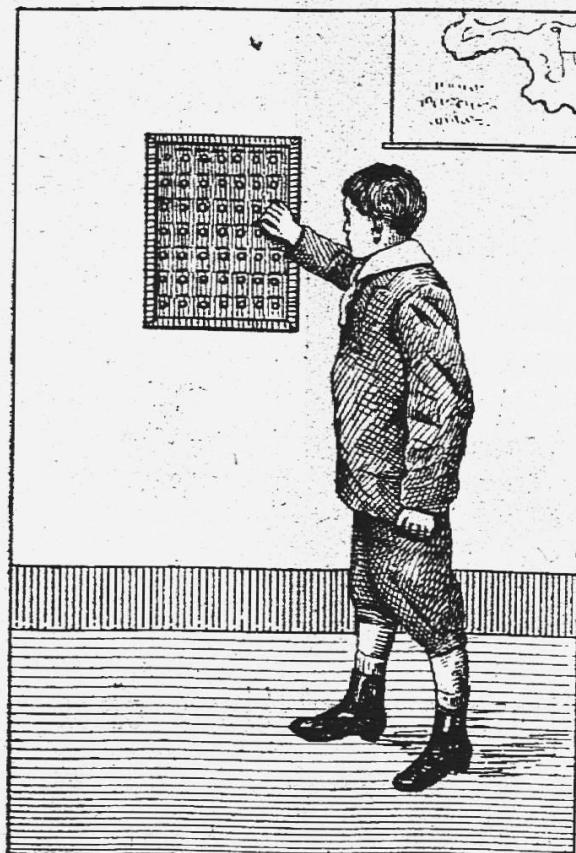
Recommandé par le Département de l'Instruction publique.

Attestations et prospectus à disposition.

TABLES D'ÉCOLE

en fer forgé et bois verni à 35 fr. et 42 fr. 50 s'adaptant à toutes les tailles, mouvement facile, sans bruit et sans danger pour les enfants.

FABRICATION DANS TOUTE LOCALITÉ



COFFRE-FORT-ÉPARGNE

« FIX » breveté.

Ce Coffre-fort-épargne est un petit meuble en fer se fixant au mur, établi spécialement pour faciliter et favoriser l'épargne scolaire et complétant le matériel d'enseignement ; il contient un nombre de casiers égal au nombre des élèves d'une classe, et se ferme au moyen de deux clefs différentes dont l'une est en mains du maître ou de la maîtresse et l'autre dans celles du directeur ou de l'autorité scolaire.

Le coffre-fort-épargne « FIX » est un excellent moyen d'éducation ; l'élève qui possède un casier personnel, constamment à sa disposition, peut faire son épargne en tout temps et économiser ainsi les plus petites sommes dont il dispose. Il supprime les inconvénients et la perte de temps occasionnés par la cotisation à époque fixe.

Recommandé
aux autorités scolaires.
Envoi d'échantillon à l'examen
et à l'essai.

Prix du coffre-fort : 65 francs.

Demandez le Catalogue Général gratis et franco.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle L'ORPHEONISTE

pliant et portatif présentant l'aspect, fermé, d'une petite malle avec poignée.

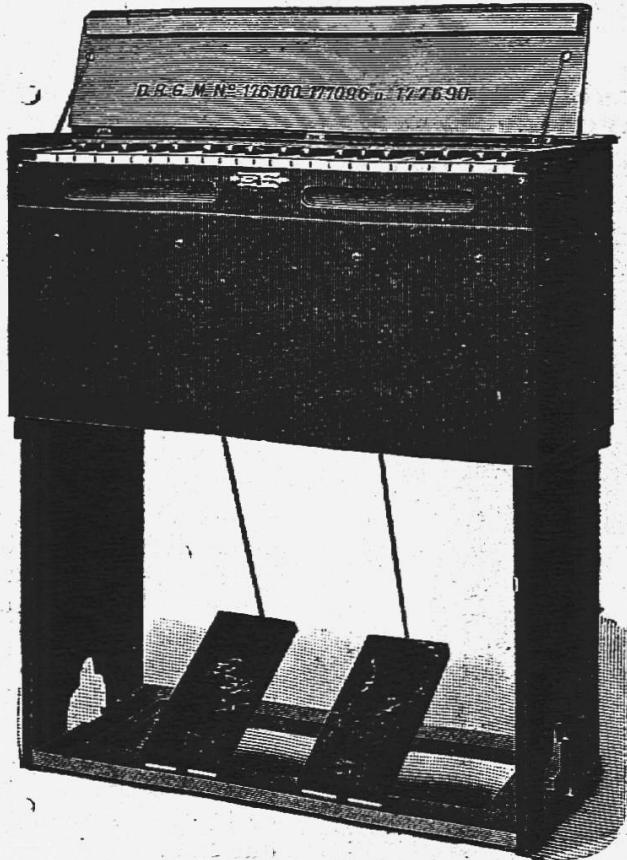
Un jeu de 8' et 3 1/2 octaves, de Mi à La ; 42 touches.

Dimensions : { déplié 64 × 77 × 30 cm.
en coffre 64 × 34 × 30 cm.

En quelques secondes **L'Orphéoniste** est démonté et remonté.

Poids, environ 13 kilos. Construction solide et pratique.

Prix : Fr. 100.—



GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez
FÖTTISCH FRÈRES (S.A.)
à Lausanne, Vevey et Neuchâtel.

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

XLVII^e ANNÉE. — N° 17

LAUSANNE — 29 Avril 1911.



L'EDUCATEUR

(· EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUDIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BENOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 6 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

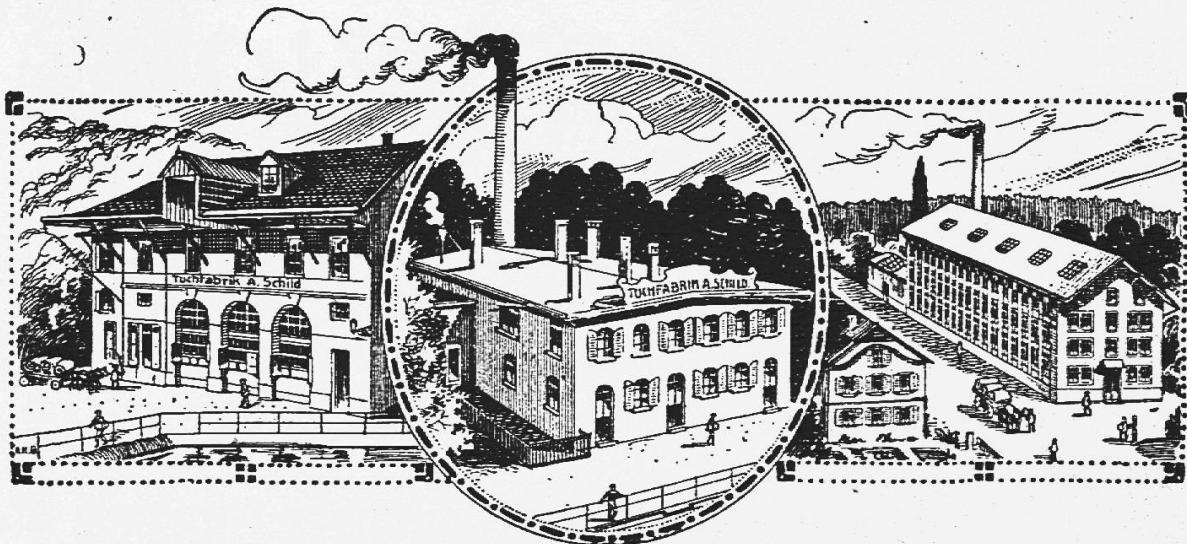
Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



La Fabrique de draps A. SCHILD BERNE



Environ 100 ouvriers -- Fondée en 1866 -- Installations modernes

manufacture les effets de laine tricotés ou tissés et fournit des étoffes solides pour hommes, dames et jeunes gens. Demandez tarifs et échantillons.

N. B. — La fabrique n'expédie que des draps manufacturés dans ses établissements.
Elle possède des machines spéciales pour préparer les effets de laine.

FRUTIGEN Oberland Bernois HÔTEL DE LA GARE ET RESTAURANT

Spécialement recommandé aux écoles et aux sociétés.
Locaux spacieux. — Arrangements favorables pour
excursions en voiture et en break.

Za 2499 g.

Propriétaire: Fr. HODLER-EGGER.

COURS D'ÉCRITURE RONDE ET GOTHIQUE TROISIÈME ÉDITION

à l'usage des écoles, pour maîtres et élèves

20 feuilles détachées avec directions

Méthode très facile à apprendre

MÉDAILLE D'ARGENT



PRIX: 1 FRANC

Chez D. BOLLINGER - FREY, Bâle.

LE ROMAN ROMAND

Mettre à la portée de toutes les bourses

dans des volumes agréables à lire parce que bien imprimés et d'un format commode et élégant, les *chefs-d'œuvre* des plus célèbres écrivains romands, tel est le but de cette collection.

Dans le „ Roman Romand ” paraîtront

successivement les meilleurs ouvrages de nos auteurs vaudois, genevois, neuchâtelois, jurassiens, fribourgeois, valaisans.

Chaque numéro, du prix net de **60 centimes** contiendra la

matière d'un grand roman complet.

Demandez les N°s parus

N° 1. **Auguste BACHELIN.** La Carrochonne — La Marquise N° 2. **Philippe MONNIER.** Nouveiles. N° 3. **Edouard ROD.** Scènes de la vie suisse. N° 4. **L. FAVRE.** Jean des Paniers. N° 5. **Alf. CERESOLE.** Le Journal de Jean-Louis. N° 6. **T. COMBE.** Le Mari de Jonquille. N° 7 **Mme de MONTOLIEU.** Les Châteaux suisse .



60cts.

Librairie PAYOT & C^{ie} Lausanne



HORLOGERIE - BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE



Récompenses obtenues aux Expositions
pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8

Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 23, 40 jusqu'à fr. 100 ; **or** pour dames de 38 à 250 fr. ; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table** : en argent contrôlé : couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti : couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

INSTITUTEURS

désirant apprendre l'allemand trouvent enseignement et pension à des conditions très avantageuses à
l'Institut Steinkellner, Heidelberg, Baden.

— 2 places libres au 1^{er} mai. —

Réduction de prix pour les instituteurs qui veulent donner quelques leçons de français.
H 61210 b

Références : M. G. CHEVALLIER, Instituteur à ORBE (Vaud).

Ecole protestante de Bulle.

La place de régente de la seconde école protestante de Bulle est mise au concours. Le traitement annuel est de Fr. 1000. — plus de logement.
H 11891 L

Adresser les offres avec références, au Président du Comité Vaudois des Protestants disséminés, M. MÉAN, ancien pasteur, Avenue Davel N° 8, Lausanne.

Association suisse des directeurs d'instituts

BUREAU OFFICIEL A ZOUG

Placement du personnel enseignant, renseignements sur achats et ventes.

Vacances : 1 professeur, brevet secondaire, pour langues française, allemande et algèbre; cherchent places : Institutrice allemande, brevet secondaire, English teacher. Professeur italien pour comptabilité, langues modernes. Maître de musique d'après Jacques-Dalcroze.